

ABONNEMENT

Saumur:
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste:
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 JANVIER

SCANDALES SUR SCANDALES

Nous avons dit que M. Vigneau, juge d'instruction, chargé d'instruire l'affaire Wilson, venait d'être, par décret, relevé de ses fonctions spéciales et que, d'autre part, il était délégué au conseil supérieur de la magistrature.

Nous avons indiqué les motifs par lesquels on expliquait ces mesures inattendues.

L'émotion est grande, on le conçoit, en présence de ce nouvel incident de cette étrange affaire Wilson.

Les journaux sont remplis de détails et de réflexions sur la révocation de M. Vigneau. Nous n'entreprendrons pas de les publier, nos colonnes ne pourraient y suffire.

La révocation de M. Vigneau est très diversement appréciée par tous les organes de la presse parisienne. Les uns s'attachent surtout à faire ressortir l'incorrection commise, parait-il, par ce magistrat; les autres insistent principalement sur les intentions du gouvernement, désireux d'étouffer l'affaire Wilson ou, du moins, s'il le peut, l'empêcher de s'étendre.

Qu'il nous suffise d'ajouter, avec l'un de nos confrères:

En définitive:
Ou bien, M. Vigneau a procédé comme on l'accuse de l'avoir fait, et alors il a manqué à tous ses devoirs de magistrat, il a montré qu'il n'a pas la plus simple notion de la dignité des fonctions judiciaires; il a mené l'enquête qui lui était confiée comme un officier de bas étage aurait trouvé mal-honnête de la conduire;

Ou bien, au contraire, M. Vigneau est innocent de ce dont on l'accuse; les faits qu'on lui reproche ont été dénaturés et grossis à dessein... Et alors ce que l'on veut, c'est soustraire M. Wilson à la justice qui le poursuit, à l'arrestation qui le menace, aux peines dont il allait être frappé.

De ces deux hypothèses, nous saurons

bientôt quelle est celle qu'il faut adopter.

Mais dès maintenant nous pouvons dire: Ou bien le gouvernement a choisi, pour l'investir à Paris des fonctions judiciaires les plus délicates et les plus importantes, un homme indigne de toute confiance et complètement dépourvu de sens moral;

Ou bien, le haut personnel de la magistrature et le ministre de la justice lui-même trahissent et vendent la justice: dure aux pauvres, la loi n'existe plus pour les riches et pour les puissants.

L'une ou l'autre de ces hypothèses contient fatalement la vérité sur le nouvel incident qui passionne à cette heure l'opinion publique: l'une comme l'autre donnera une idée misérable de notre gouvernement.

SÉNAT

Séance d'hier jeudi. — Le Sénat a procédé au scrutin nominal pour l'élection d'un président définitif.

M. Le Royer est élu par 175 voix sur 208 votants.

Bulletins blancs, 33.

On procède à l'élection des vice-présidents, qui donne les résultats suivants:

MM. Humbert, 152; Magoin, 152; Teisserenc de Bort, 145; Peyral, 143, sur 184 votants.

Les secrétaires, élus ensuite, sont MM. Guyot-Lavalins, 142; Fréjoul, 140; Pradal, 133; Maze, 104, sur 178 votants.

Deux secrétaires restent à élire. On procède ensuite à l'élection des questeurs.

Sont élus: MM. Rampon, 139; l'amiral Peyron, 138; Corbon, 134.

La séance est renvoyée à demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

On s'entretient encore beaucoup dans les couloirs de la révocation du juge d'instruction chargé de l'affaire Wilson. Les motifs allégués pour justifier cette mesure ne paraissent pas sérieux et l'on persiste à croire

que cette décision a été motivée par ce fait qu'il voulait faire arrêter M. Wilson et d'autres personnages politiques.

Séance d'hier jeudi. — La séance s'ouvre sous la présidence de M. Pierre Blanc, doyen d'âge.

La Chambre procède au scrutin pour la nomination du troisième questeur, non élu mardi.

Trois tours de scrutin sont nécessaires. Au troisième tour de scrutin, M. Martin Nadaud est élu par 182 voix contre 103 à M. Noël Parfait et 83 à l'ex-major Labor-dère.

M. Floquet prend possession du fauteuil présidentiel et prononce l'allocution d'usage. Il remercie la Chambre; il croit n'avoir jamais manqué aux devoirs de l'impartialité envers tous les partis. Il rappelle que la Chambre a dû accomplir un grand acte de justice vis-à-vis de l'Exécutif, mais que c'était pour sauver l'honneur de la République.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur, dépose, au nom du ministre des finances, le projet de gouvernement sur les sucres et demande le renvoi à la commission du budget.

Une longue discussion s'engage entre MM. Delisse, Camescasse, Peytral, qui demandent tour à tour le renvoi à une commission spéciale.

La Chambre prononce le renvoi à la commission du budget.

M. Letellier adresse une question au garde des sceaux sur la révocation de M. Vigneau comme juge d'instruction.

M. Fallières, ministre de la justice, répond que M. Vigneau s'est rendu coupable de faits qui ne permettent pas de continuer à lui confier l'instruction; que ces faits ont été reconnus par lui dans le cabinet du doyen des conseillers chargés de l'enquête.

Le garde des sceaux ajoute qu'en présence de cette situation et pour l'honneur de la magistrature il a dû proposer le décret publié par le Journal officiel.

M. Gaudin de Villaine dépose une proposition détachant des autres ministères les ministères de la guerre, de la marine et des

affaires étrangères, afin de les rendre indépendants des fluctuations politiques.

M. Basly dépose une proposition de loi tendant à accorder une amnistie pour les crimes et délits politiques ou de presse, pour tous les frais de grève, d'insoumission militaire et de révolte en Algérie, et demande l'urgence.

M. Tirard, président du Conseil: Le Gouvernement ne s'oppose pas à la déclaration d'urgence. Il ne ferme pas l'oreille à la clémence, mais il est absolument opposé à l'amnistie. (Très bien au centre.)

M. Clovis Hugues: J'appuie la proposition. Un gouvernement nouveau devrait inaugurer son œuvre par une grande mesure de conciliation et de bonté.

Par 265 voix contre 197, l'urgence est repoussée.

Séance samedi.

INFORMATIONS

Le Journal des Débats ne partage pas l'optimisme des présidents d'âge qui, au Sénat et à la Chambre, ont paru croire à la possibilité de la concentration des républicains:

« Réclamer la « concentration » comme le fait M. Pierre Blanc, ou l'« unité morale » et la fusion des groupes, comme M. Carnot père, c'est, la situation étant donnée, céder, ce nous semble, à une étrange illusion. Si cette illusion est propre aux doyens d'âge de la Chambre des députés et du Sénat, ce n'est que demi-mal. Ce serait plus grave si elle existait ailleurs. »

Le Petit Journal dit que M. Vigneau, juge d'instruction, a été révoqué parce qu'il voulait faire une perquisition dans l'hôtel de M. Wilson, avenue d'Iéna.

Cette perquisition, parait-il, aurait entraîné la découverte de papiers compromettants.

Toute la presse voit dans la révocation de M. Vigneau une nouvelle nécessité de poursuivre M. Wilson.

50 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

Elle provoqua Jean à parler de ses travaux, et bientôt les deux lettrés s'engagèrent dans une conversation animée dont l'intérêt, double pour la jeune fille, tenait son oreille attentive. Ives Kerren, ayant fait de bonnes études, avait atteint, grâce à l'influence de sa mère d'abord, ensuite à celle des deux femmes d'élite qu'il aimait, un niveau véritablement supérieur; aussi, comprenant de suite la valeur réelle du professeur, il donna à sa parole un accent de déférence et de sympathie qui fit bondir de joie le cœur de Mina.

Moser, fort apprécié de ses supérieurs, dirigeait, en ce moment, les études de la nouvelle école normale de Lille, située en pleine campagne, — essai imitée de la Suisse, — dans les environs de la cité flamande.

— Êtes-vous content de vos élèves-maîtres? demanda M^{lle} Klarz qui prenait une part fort restreinte à la conversation, laissant ses amis faire connaissance.

— Ils travaillent avec courage et semblent

aimés de bonnes intentions.

— Une haute mission, monsieur Moser, reprit Ives avec un beau regard: former des hommes!

— Oui, répondit simplement ce dernier. Mina, ajouta-t-il en prenant la main de la jeune fille, nous avons beaucoup d'Alsaciens, j'espère en faire de sérieux patriotes.

— Dieu vous entende, Jean, notre France en a besoin.

Et le regard brillant de l'Alsacienne se voila d'une larme.

Plus l'âme s'élève, plus elle s'ouvre aux impersonnels amours.

Mais l'arbre était dépouillé, et les enfants faisaient leurs adieux.

— Oh! regarde, Malaine, dit en s'élançant vers l'artiste M^{lle} Abril seconde, ma zolie poupée?

— Superbe, ma chérie, répondit Malaine en la prenant dans ses bras.

Au même instant, la tête aux tresses blondes se fraya un passage jusqu'à sa sœur; là, elle déposa sur les genoux de cette dernière une délicieuse petite fille de trois ans, toute rose et toute blanche, puis s'écria:

— Voici le mienne, M^{lle} Rosen Moser, personnage fort important que je présente à l'honorable société.

Puis elle s'agenouilla sur le tapis.

Les deux fillettes se regardèrent un moment;

enfin, M^{lle} Abril, moins timide, passant ses bras potelés autour du cou de la petite Rosen, un peu effarouchée, l'embrassa bruyamment. Chacun applaudit à cette action énergique et combla ces demoiselles de douces paroles et de baisers.

Comme il se faisait tard, les mamans enlevèrent, sans pitié pour les yeux brillants, tout le jeune monde. Nul des bébés ne voulut abandonner, même pour la nuit, ni M^{lle} Lili, ni Polichinelle; on dormit sur le même oreiller, à l'ombre des rideaux.

— Quel dommage que « bonne amie » ne soit pas venue, dit Rosen, elle aime tant les enfants!

— « Bonne amie » a vu la joie de ceux de l'usine. Je vous l'annonce pour demain matin, toutes voiles dehors, répondit M. Kerren.

La conversation devint générale. On était si bien, les uns près des autres, qu'on risquait fort d'oublier la marche des heures, lorsque Rosen, escortée d'oncle Spiegle, apparut, tenant un bougeoir de chaque main. L'arrivée significative du gracieux chambellan fit lever les interminables causeurs, qui se reprochèrent d'avoir fait veiller l'artiste.

Retirée dans sa chambre, malgré l'heure avancée, Mina ne put se résoudre à chercher le sommeil, elle s'attarda près du feu clair qui brille dans l'âtre.

Les voilà réunis autour d'elle les amis de sa

jeunesse! ceux avec et par lesquels elle a joué et souffert... Cependant, il y a des absents, ce bon M. Staub, M^{me} Kerren, parties, trois ans auparavant, avec la résignation des âmes croyantes et fortes. Combien tons l'ont regrettée et la regrettent encore! Son fils garde, au plus profond du cœur, un sanctuaire consacré à cette mémoire si chère: « Aimez-moi bien, s'était-il écrié à l'heure cruelle de la séparation, en s'adressant à Madeleine et à Mina, seule, vos deux affections peuvent combler, en partie, ce vide immense! »

A travers la flamme, la jeune fille continua à voir les ombres passées depuis son départ pour Lille.

Le courage, l'ardeur de ses études des lois de l'harmonie; ses fréquents voyages à Paris; ses refus de se livrer à l'inspiration avant d'être maîtresse de la méthode — fiancée austère s'ouvrant de l'espoir d'un immortel amour, elle fuyait le dieu pour devenir plus digne de lui — l'éducation de Rosen remplissent les heures de liberté: tout cela passe, passe...

Puis, c'est le joyeux appel signé par M^{me} Kerren mère, après quatre ans d'éloignement: « Revenez, ma chère fille, revenez, vous trouverez des heureux qui vous attendent pour l'être davantage. »

Malaine, mariée depuis un an au jeune manufacturier, ajoutait: « Oui, venez admirer mon chéri, mon Etienne bien-aimé. »

L'influence de M. Wilson sur les privilèges de l'Élysée persisterait-elle même après l'explosion de scandales qui éclatent de toutes parts ?

Jadis, grâce à une autorisation complaisante de la commission du budget, alors présidée par M. Wilson, M. Grévy avait été autorisé à chasser dans les tirés de Rambouillet, et, au besoin, à disposer du château.

Jusqu' alors — et depuis 1874 — le domaine et le droit de chasse étaient loués au profit du Trésor.

Le bruit circulait, ces jours-ci, que M. Carnot avait manifesté l'intention de transformer le château de Rambouillet en palais d'été. Le Président de la République s'y installerait pour une longue villégiature, y recevrait des séries d'invités et ferait revivre les beaux jours de Compiègne.

Est-ce que la tolérance gracieusement octroyée à M. Grévy par la commission du budget que présidait M. Wilson paraîtrait suffisante au pur et à l'incorruptible Carnot ?

M^{lle} Richard, en religion Sœur Marie-Virginie, supérieure de l'hôpital de Saïgon, supérieure générale des Sœurs de Saint-Paul de Chartres, en Cochinchine, Chine et Japon, est morte dimanche matin à Chartres, des suites d'une maladie contractée en Orient.

M^{lle} Richard était âgée de cinquante ans ; elle venait de recevoir la croix de la Légion d'honneur, juste récompense de vingt-cinq années de dévouement dans les hôpitaux de nos colonies de l'Indo-Chine.

A ROME

Voici le texte du discours prononcé par M. Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France, à l'occasion du Jubilé :

« Très Saint-Père,

« M. le président Carnot, en me remettant cette lettre pour Votre Sainteté, m'a chargé de vous offrir les félicitations du gouvernement de la République française pour le 50^e anniversaire de Votre consécration sacerdotale.

« Votre Sainteté connaît mon pays ; Elle sait avec quel amour et quelle piété filiale les fidèles s'y appliquent à prodiguer au Pape les témoignages de leur vénération.

« Votre Sainteté ne saurait donc douter de l'étendue des sentiments dont je vous apporte l'expression par ordre du chef de l'État.

« La mission extraordinaire, dont je m'acquiesce avec le concours des membres de l'ambassade spécialement désignés pour m'assister en ces jours mémorables, est pour moi un grand honneur ; elle relève encore l'éclat de la haute charge que depuis plusieurs années déjà je remplis auprès de Votre Sainteté.

« Les hommes d'État de la République, Très Saint-Père, savent apprécier la sagesse sereine, la haute prudence dont le Pape ne

cesse de s'inspirer, et qui aident si puissamment au maintien de nos bons rapports avec le Saint-Siège, sur la base du Concordat.

« Aussi le président Carnot, observateur scrupuleux des traités qui portent la signature de la France, fait-il des vœux sincères pour que la Providence conserve de longues années encore Votre Sainteté au gouvernement de l'Eglise. »

« Sa Sainteté a répondu :

« La mission extraordinaire, Monsieur l'Ambassadeur, dont vous avez été chargé auprès de nous par Monsieur le Président de la République, et les nombreux témoignages de respect et de dévouement que Nous recevons de la France à l'occasion de Notre Jubilé sacerdotal, remplissent Notre âme de joie et de consolation.

« Nous y constatons avec bonheur que votre noble patrie veut rester fidèle à sa vocation et aux glorieuses traditions de ses ancêtres. Elle est la fille aînée de l'Eglise ; elle lui est étroitement liée par ses gloires les plus pures et par ses plus impérissables souvenirs.

« A ce titre, la France catholique se devait à elle-même et devait à son passé de prendre sa belle part à Nos fêtes jubilaires, et sa grande voix ne pouvait demeurer muette dans ce concert unanime des peuples chrétiens. Aussi nous a-t-elle prodigué, avec cet élan et cette générosité qui la caractérisent, les marques de sa piété filiale et de son inaltérable attachement.

« De son côté, Monsieur le Président de la République Nous donne aujourd'hui un témoignage bien précieux de ses sentiments personnels et de ceux de son gouvernement. En unissant ainsi ses félicitations et ses vœux à ceux de ses concitoyens catholiques, et en vous députant vers Nous pour Nous les exprimer solennellement et en son nom, il rehausse le prix de la manifestation qui Nous vient de la France.

« Veuillez donc, Monsieur l'Ambassadeur, être l'interprète auprès de Monsieur le Président de nos remerciements les plus vifs ; veuillez aussi lui redire que Nous aimons la France et que Nous la désirons toujours heureuse et prospère.

« En attendant, du plus profond de Notre cœur, Nous lui accordons, à lui et à sa famille et à la France entière, la Bénédiction Apostolique. »

On télégraphie de Rome :

« La période des fêtes jubilaires a été clôturée, en ce qui concerne notre pays, par une grande soirée donnée mardi soir, au palais Rospigliosi, par l'ambassadeur de France.

« Tous les ambassadeurs accrédités près le Saint-Siège s'y étaient rendus, ainsi que tous les Français de distinction présents à Rome, et les cardinaux, archevêques et évêques de notre nation.

« Le cardinal Rampolla, secrétaire d'État, est arrivé des premiers. Il s'est montré plein d'affabilité pour nos compatriotes.

« L'ambassadeur de France, M. le comte Lefebvre de Béhaine, était très félicité de son

chère Alsace, — alors un frisson passe dans ses veines : le passé, le présent même s'évanouit, car demain, oui, demain, elle entrevoit la vaste nef de la cathédrale, le buffet des orgues, puis, tout près de quelque pilier, un groupe d'hommes sévères qu'il faut émuouvoir, convaincre, enthousiasmer !...

A cet instant, minuit sonne.

— Oh ! si Rosen savait que je suis encore debout, murmure-t-elle.

Évoquer ce nom chéri, c'est évoquer la confiance... Mina demande à la prière une dernière force, et bientôt, sous ses épais rideaux, s'endort la fille d'Alsace. A travers son léger sommeil, elle entend frissonner les instruments à cordes, frémir l'orgue et passer les murmures voilés du chant... Puis, tout à coup, au fond de l'abside, entouré des bougies de Noël, rayonne le nom de « Wilhelm Klartz » au-dessus de la tête des messieurs graves qui, tous, tiennent à la main une branche de laurier.

(A suivre.)

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 103, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m.

beau discours au Pape et des sentiments si nobles et si vrais qu'il a exprimés au nom de notre pays. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 janvier.

Le marché garde toujours la même attitude et les cours actuels sont des cours d'attente qui indiquent la prudence de la spéculation : 3 0/0, 81.07 ; 4 1/2 0/0, 107.50.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,382. Les diverses obligations sont bien tenues et cèdent à des cours supérieurs aux niveaux précédents. Les capitalistes sérieux s'empressent de mettre en portefeuille un titre susceptible d'une plus-value aussi certaine.

La Société Générale est fermement tenue à 452.50, les tendances continuent à être très satisfaisantes. Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

On signale de bons achats sur le Patrimoine-Vie à 73 et 80 francs. Les bilans de cette compagnie établissent que l'action a traversé la période difficile du début et que les capitalistes arrivent à point pour profiter des bas cours actuels.

Les Polices A B de l'Assurance financière ont été l'objet de nombreuses demandes de la part de la petite épargne qui s'y emploie en raison de ses garanties exceptionnelles.

Le Panama est toujours très soutenu et clôture à 316. Les baissiers renouent à la lutte en présence de la difficulté qu'ils rencontrent à se procurer du titre au moment de la liquidation.

Le tribunal de commerce de la Seine vient de rendre un jugement en faveur des compagnies anglaises contre la compagnie française du Téléphone de Paris à New-York. Nous croyons que les actionnaires de cette compagnie n'ont pas à s'inquiéter de cette décision qui sera certainement reformée en appel, attendu que le conseil d'administration, en dénonçant les traités anglais, n'a agi que sur l'ordre du gouvernement français.

La Transatlantique clôture à 520. Le marché des actions de nos chemins de fer est sans changement. Les obligations sont toujours très recherchées.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La pêche du saumon

Le ministre des travaux publics a reçu avant-hier deux membres de la députation de la Loire-Inférieure, MM. Le Cour et de la Ferronnays, accompagnés de M. de la Bourdonnaye, député de Maine-et-Loire.

Reconnaissant la justice des réclamations des pêcheurs de saumon, M. le ministre a promis son intervention et la révision de la loi sur la pêche en ce qui concerne le saumon.

Voici la dépêche que nos députés ont adressée à l'Espérance du Peuple aussitôt après leur réception :

« Nous avons eu, Le Cour et moi, une audience au ministre de travaux publics pour les pêcheurs de saumon ; nous avons été bien accueillis, et la justice de nos revendications a paru admise ; nous espérons une révision de la loi dans le sens du retard de la clôture de la pêche, comme le demandent les intéressés, mais la solution sera retardée par la nécessité de consultations et d'enquêtes.

« M. de la Bourdonnaye, député, s'était joint à nous pour représenter les intérêts communs des pêcheurs de Maine-et-Loire. Nous avons remis, avec la demande signée par la députation de la Loire-Inférieure, les pétitions envoyées par les pêcheurs de saumon. »

Nous lisons dans le Figaro :

« Hier a eu lieu, chez le général de division Lacretelle et chez M^{me} Lacretelle, une matinée de contrat à l'occasion du mariage de leur fille adoptive, M^{lle} Gibon, avec M. Colonna de Giovellina, chef de bataillon d'infanterie de marine. M^{lle} Gibon est la fille du général de ce nom, tué à l'ennemi pendant la campagne de 1870.

« Beaucoup de notabilités civiles et militaires assistaient à cette réunion.

« Le mariage sera célébré demain à midi, en l'église de Saint-Pierre du Gros-Cailhou. »

THEATRE. — Par indisposition subite de M. Delvoye, baryton, Faust a été remplacé hier soir, au théâtre d'Angers, par Mignon.

L'Association artistique d'Angers ira, mercredi prochain 18 janvier, donner, pour la troisième fois, un concert symphonique à Tours. Cette fois, c'est la Société des Amis des Arts qui appelle l'orchestre angevin dans le chef-lieu d'Indre-et-Loire.

LA CRISE DU BÉTAIL

Le fléau de la crise du bétail, qui sévit de plus en plus durement sur notre agriculture, commence à provoquer des plaintes énergiques dans plusieurs contrées. La baisse est aujourd'hui de plus de 50 0/0 par rapport aux cours de janvier 1886. Elle pèse de tout son poids sur toutes les espèces, même sur nos belles races de chevaux, le percheron entre autres, dont les éleveurs étaient si prospères il y a deux ans. Nos législateurs, absorbés par leurs manœuvres politiques et parlementaires, s'occupent fort peu de ce point noir, qui grossit sans cesse dans le ciel de leur République ; mais nous savons de bonne source que nos populations rurales commencent à murmurer et à se décourager, et leur mécontentement s'accroît surtout des aggravations d'impôts sous forme de centimes additionnels dont les accablent les conseils municipaux et départementaux républicains, pour bâtir des palais scolaires où l'âme de leurs enfants est livrée sans défense à l'abominable apostolat de l'impie jacobine et maçonnique. La Société nationale d'agriculture a été invitée par plusieurs de ses correspondants les plus en vue à dire son mot sur les causes de cette situation désolante.

Dans le débat qui s'est engagé à ce sujet mercredi dernier, on a constaté que cette baisse du bétail était sans exemple dans notre passé agricole, et on s'est demandé s'il était possible d'espérer une prochaine amélioration. Une question analogue avait été posée relativement à la baisse des blés. On avait prétendu qu'elle n'était que momentanée. Or, elle dure depuis quatre ans ; elle sévit encore dans toute sa rigueur et le droit de 5 fr. ne ralentit nullement les importations des blés étrangers. Un fait identique se produit pour le bétail. Le droit de 38 fr. ne diminue nullement les envois de bœufs et de moutons de l'Europe centrale. Quant aux viandes abattues, l'Allemagne, d'une part, l'Amérique de l'autre, multiplient de plus en plus leurs expéditions sur nos marchés français, grâce à la faveur à eux octroyée par nos traités de commerce.

Le gouvernement, ayant les mains liées par les traités républicains à l'égard de ces viandes jusqu'à la fin de 1894, s'efforce, dit-on, d'entraver les importations en soumettant les viandes à un droit de visite à la frontière et à des vérifications sévères et minutieuses au point de vue sanitaire. La police actuelle est, sous ce dernier rapport, très insuffisante. Les agents examinent et pèsent trois ou quatre moutons occupant l'entrée du wagon. Tout le reste, c'est-à-dire les neuf dixièmes, passe sans examen. Les expéditeurs ont beau jeu pour introduire impunément des viandes d'animaux morts ou insalubres.

On ne peut qu'approuver, assurément, les mesures de police de ce genre, mais il est clair qu'elles ne peuvent atténuer le mal dans d'insignifiantes proportions. La crise des blés et du bétail, d'une part, les charges accablantes de l'agriculture, d'autre part, menacent la France entière d'une ruine totale, si une situation aussi désastreuse se prolongeait deux années encore. Voilà le cri qui commence à retentir dans nos campagnes. La Société nationale d'agriculture s'en est émue avec raison, et elle a chargé une commission de faire une enquête approfondie sur les causes de cette calamité suprême et sur les moyens d'y remédier.

Quelques membres de la Société ont soutenu que, outre les importations étrangères, la baisse du bétail a sa principale cause dans la crise économique, qui a pour résultat une diminution considérable de la consommation de la viande par les familles laborieuses, même par les familles jadis dans l'aisance. La preuve de ce fait est que les bestiaux sont de moins en moins demandés sur les marchés. On me cite des marchés où chaque semaine on achetait autrefois cent têtes de bétail, et où on n'en demande pas trente aujourd'hui ; et cela sur tous les points du territoire national. Evidemment nous avons ici la preuve d'une diminution énorme de la consommation, et lorsque l'offre excède la demande de moitié, l'effacement des prix est inévitable. La baisse des chevaux a pour cause la détresse générale, par suite de laquelle, dans l'industrie, le commerce, les familles en général se privent de l'usage des voitures.

La gêne générale est donc évidemment la cause des deux calamités qui mettent en péril l'avenir de l'agriculture. Il s'ensuit

que le seul remède possible serait le relèvement de nos misères générales. Or, au lieu de tendre à ce relèvement, la politique de nos gouvernants glisse tous les jours sur la pente qui les rend plus aiguës et irrémédiables. Dès aujourd'hui, on peut tenir pour certain que ni le ministère Tirard, ni la majorité actuelle de la Chambre, ni le Sénat, tel qu'il est composé, ne sont en mesure d'arrêter la fortune de la France sur cette pente fatale.

Nos députés conservateurs ont soutenu avec raison — l'expérience l'a démontré — l'insuffisance du droit de 5 francs sur les blés et de celui de 38 francs sur les bœufs. La preuve de cette insuffisance résulte des importations de blés et de bestiaux, qui sont aussi abondantes que par le passé. Ils sont donc fondés à réclamer une nouvelle augmentation de ces taxes. On leur répondra sans doute une fois de plus que le remède serait insuffisant. Cela est possible, et même probable; néanmoins, si le bétail français n'avait plus à lutter contre le bétail étranger sur nos marchés, le producteur trouverait des prix moins désespérants.

Le dernier mot du problème, disons-le hautement, est dans la question gouvernementale. On m'a reproché, dans la presse agricole, de mêler la politique à l'agriculture. Aujourd'hui, je demande à mes contradicteurs comment ils trouveront le moyen de mettre un terme aux misères de l'agriculture sous le règne de la politique républicaine? Evidemment, la crise approche de sa période d'acuité suprême. Les aveugles qui n'ont pas ouvert les yeux sur ce fait, aux dernières élections sénatoriales, ne tarderont pas à se trouver en présence d'une dissolution qui les acculera devant ce dilemme économique : ou la ruine par la République, ou le relèvement avec la Monarchie.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Les Pêcheurs de Perles

Ramener la musique dramatique à la vérité absolue de la nature, lui faire exprimer non-seulement les sentiments intérieurs, mais encore les passions dominantes des personnages qui apparaissent dans le drame choisi par le compositeur, rendre par les cent couleurs de l'orchestre les combinaisons infinies de l'harmonie, les différentes péripéties de l'action : telle est la théorie de l'école symphoniste vers laquelle était attirée l'imagination de Georges Bizet, lorsqu'il composa *les Pêcheurs de Perles*. Cette œuvre lyrique, dit Carl dans *Angers-Musical*, « fut, si nous ne nous trompons, un essai de conciliation entre les anciennes traditions et les théories nouvelles ». Ce jugement est juste. Et c'est sans doute par ce motif que cet opéra ne fut pas apprécié à son apparition comme il l'est aujourd'hui.

Le libretto de MM. Cormon et Carré nous transporte dans l'Inde, où les pêcheurs de perles ont recours aux chants et aux prières d'une jeune vierge pour écarter les mauvais esprits. Mais la jeune fille qui accepte ces fonctions sacrées doit rester voilée et ne jamais prendre d'époux.

Les brahmines ont amené d'un pays lointain Léïla qui promet à Zurga, chef des pêcheurs, d'être leur intermédiaire auprès des génies de la mer. Nadir, ami d'enfance de Zurga, entendant les chants sacrés de la prêtresse, reconnaît celle qu'il aime, et, la nuit, il s'introduit dans la pagode. Tandis que les amants heureux oublient tout, ils sont découverts et condamnés à mort. Zurga favorise leur fuite et, se dévouant pour les coupables, il monte sur le bûcher.

Sur ce poème, dont la situation peu variée est toujours sombre, Bizet a écrit une belle partition dans laquelle s'affirme la puissance du rythme musical et la sincérité dans l'accent mélodique. L'orchestration est pleine d'ampleur, de noblesse, et les chœurs vont de pair avec l'orchestre pour la vigueur et l'éclat des sonorités.

L'œuvre débute par une courte introduction instrumentale d'une heureuse inspiration, puis la toile se lève sur un chœur des pêcheurs, *Sur la grève en feu*, et après l'entrée de Zurga, commence un second chœur.

Celui que nous voulons pour maître, qui est vigoureux et brillant. Tout ce premier tableau a produit l'impression la plus favorable, renforcée qu'il est par l'accompagnement mélodieux des violons et les sons répétés des cymbales qui l'imprègnent d'une bonne couleur locale.

Une des inventions de Wagner est de caractériser un personnage par une mélodie, c'est ainsi que les pêcheurs annoncent l'arrivée de Nadir, et aussitôt commence le duo entre Zurga et son ami,

C'est toi qu'enfin jerevois,
d'un si grand caractère, d'un effet si poétique, si nouveau, et dont l'andante est accompagné par la flûte. La phrase, d'un style élevé et d'un sentiment religieux qui termine la fin du largo,

Oui c'est elle, c'est la déesse,
Plus charmante et plus belle,
respire un enthousiasme contagieux et l'on y sent l'explosion de deux cœurs épris de l'amour le plus ardent. Après que le chœur a annoncé l'arrivée de Léïla,

Que vois-je? une pirogue aborde près d'ici,
que Zurga a dit sa cavatine, *Une fille inconnue*, et que s'est déroulée cette belle scène du serment,
Seule au milieu de nous, vierge pure et sans tache,
Promets-tu de garder le voile qui te cache?
on entend un chœur d'un excellent tour mélodique,

Amie inconnue,
Reçois nos présents.
Nadir soupire sa délicate romance, *Je crois entendre encore*, et l'acte se termine par ce vigoureux final,

Le ciel est bleu, la mer est immobile et claire,
qui est salué des plus vives acclamations et du rappel de MM. Delvoye, Delmas et M^{lle} Fincken.

Le deuxième acte s'ouvre par un chœur chanté dans la coulisse,

L'ombre descend des cieux, la nuit ouvre ses voiles,
dont nous n'avons pu goûter la couleur originale et l'effet piquant, car il a été assez mal rendu. Il est suivi de la touchante cavatine de Léïla, qui est bien écrite,

Me voilà seule dans la nuit,
Seule au lieu désert où règne le silence.

Quel charme et quelle douceur dans les couplets qui annoncent l'arrivée de Nadir, *A mon amie!* Quelle grâce dans cet accompagnement de hautbois! Et son duo d'amour avec son amante, *Léïla, Dieu puissamment*, se détache dans sa pureté d'inspiration comme un fragment hors ligne, surtout dans le largo qui est de toute beauté dramatique et qui s'élève au plus haut point de la passion la plus entraînante et la plus irrésistible. Il y a aussi de l'éclat dans le final, *Ah! revenez à la raison*, mais on regrette que l'abus des cuivres y soit poussé à l'excès. N'est-ce pas le corps étouffant l'âme comme on le reproche avec raison à l'école symphoniste?

Le troisième acte débute par la mélodie très large et très touchante de Zurga, *O Nadir, ami de ma jeunesse*, *O Léïla, radieuse beauté*, qui a été dite avec un beau style par M. Delvoye et qui lui a valu une ovation. Le duo suivant entre Zurga et Léïla, *Qu'ai-je vu?* est d'une rare énergie, et le chœur,

Dès que le soleil
Dans le ciel vermeil
Versera sa lumière,

est d'un rythme fougueux et sauvage; le dernier duo avec chœurs,

Sombres divinités,
Zurga les livre à vos bras irrités,

est très dramatique, mais il nous rappelle trop l'hymne du *Prophète*. Le trio, *O lumière sainte*, est pathétique; le final, *Ce sont eux, les voici*, encadre de sa sombre poésie et de ses accents lugubres le bûcher sur lequel monte Zurga, et le rideau tombe au milieu des applaudissements et des rappels.

MM. Delmas, Delvoye et Boussa ont été admirables; M^{lle} Fincken a eu quelques beaux passages qui ont été soulignés par le public; les chœurs ont été soignés et l'orchestre a interprété la partition d'une façon magistrale; mais pourquoi M. Meiners n'était-il pas au piano? M. Weber a été obligé de le remplacer et nous avons été privés de la partie de violoncelle à laquelle le compositeur a cependant donné une certaine importance.

Salle du Cirque ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (11^e ANNÉE).

DIMANCHE 15 janvier 1888, à 1 h. 1/2,
296^e Concert populaire (12^e de l'abonnement)
Avec les concours de MM. E. YSAYE,
violoniste; T. YSAYE, pianiste.

- Programme
1. Ouverture d'*Obéron* (Weber).
 2. 22^e concerto en la mineur pour violon et orchestre. — Cadenza de E. Ysaye (Vioti), exécuté par M. E. Ysaye. — 1^{re} audition à Angers.
 3. Variations symphoniques pour piano et orchestre (C. Franck), exécutées par M. T. Ysaye. — 1^{re} audition à Angers.
 4. Entr'acte *Sevillana de Don César* (Massenet).
 5. *Walters-Preislied* (Maîtres chanteurs) (Wagner-Wilhelmy), exécuté par M. E. Ysaye. — 1^{re} audition à Angers.
 6. Morceaux de piano, exécutés par M. T. Ysaye.
 7. *Études-copries*, 13-15 (Pagoniski). — 1^{re} audition à Angers; *Airs russes* (Wieniawski), exécutés par M. E. Ysaye.
 8. *Valse de Gretna-Green* (E. Guiraud).

FAITS DIVERS

LE BROUILLARD. — Le brouillard qui s'étend depuis cinq jours sur la Manche ayant augmenté d'intensité, les voyageurs du train de marée de Paris à Boulogne ont été obligés de venir s'embarquer à Calais, d'où ils sont partis pour Douvres.

Les communications entre Boulogne et Folkestone sont complètement interrompues.

Malgré le brouillard, huit paquebots ont fait mardi la traversée de Calais à Douvres portant les dépêches et de nombreux voyageurs.

A Londres, on a trouvé des cadavres vers plusieurs passages à niveau.

Un fait aussi rare que curieux, dit un journal de Seine-et-Marne, s'est produit sur la ligne P.-L.-M., le jour de Noël.

Le train n° 8, dit train de luxe, a circulé entre Vintimille et Paris, sans transporter un seul voyageur.

La mise en marche de ce convoi coûte à la Compagnie la bagatelle de 4,000 fr.

Un paysan de Leipzig vient de tuer l'un de ses voisins d'un coup de fusil. La curiosité du fait vient de ce que l'arme meurtrière était chargée depuis 74 ans.

Elle avait été ramassée en 1813 sur le champ de bataille de Leipzig.

Dernières Nouvelles

Paris, 13 janvier, 8 h. 10 matin.
La commission du budget s'est réunie hier à trois heures et s'est immédiatement ajournée à aujourd'hui.

Le bruit court que le gouvernement serait décidé à installer M. Poubelle à l'Hôtel-de-Ville avant lundi, jour où doit venir l'interpellation de M. de Lamarzelle sur le Conseil municipal.

Cette nouvelle doit être accueillie sous toutes réserves.

Contreirement aux allégations de certains journaux, le seul fait imputé à M. Vigneau serait celui de s'être attribué une fausse qualité au téléphone et celui d'avoir dîné avec un prévenu.

Le sentiment général est que M. Vigneau a commis quelque incorrection et que la mesure prise contre lui est peut-être justifiée, mais que le gouvernement a été heureux de saisir un prétexte pour retirer l'interpellation de l'affaire Wilson au magistrat qui était décidé à la faire aboutir rapidement.

On dit qu'une question va être adressée au garde des sceaux par M. Letellier.

L'incident de Florence est loin de prendre une tournure satisfaisante. On estime que M. Crispi va faire traîner l'affaire en longueur et s'efforcera de nous refuser la satisfaction que nous réclamons.

Le gouvernement français s'était adressé à Constantinople pour obtenir des éclaircissements sur l'affaire de Djeddah.

Il résulte des renseignements pris qu'en effet il y a eu quelques troubles dans cette ville, mais que la nouvelle de l'assassinat de M. de Lostalot, vice-consul, est démentie.

Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce qu'il n'y a rien de vrai dans la nouvelle lancée par un journal de Vienne et d'après laquelle on aurait découvert un complot nihiliste contre la vie du Czar.

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 13 janvier, 2 h. 05, soir.

A la Chambre, la commission des chemins de fer a été convoquée pour entendre les adieux de M. Cochery, son président, qui vient d'être élu sénateur; elle discutera en même temps si elle doit demander, comme les années précédentes, le renouvellement en bloc de son mandat pour l'année 1888.

BOURSE DE PARIS

DU 12 JANVIER 1888.

Rente 3 0/0	81 »
Rente 3 0/0 amortissable	84 20
Rente 3 0/0 (nouveau)	81 40
Rente 4 1/2 (nouveau)	107 60
Obligations du Trésor	500 »

Nous avons l'honneur d'informer MM. les Maîtres d'Hôtels, d'Auberges et Garnis, que des feuilles d'inscription de voyageurs sont à leur disposition à

L'IMPRIMERIE P. GODET

4, place du Marché-Noir, à Saumur.

Ces feuilles sont établies conformément à la loi.

ÉPICERIE CENTRALE

La maison Gringoire, de Pithiviers, prévient les amateurs de *Pâtés d'allouettes desséchés et truffés* qu'ils trouveront ses excellents produits à l'ÉPICERIE CENTRALE, où ils sont vendus depuis 3 fr. 25 c. la terrine.

Santé à tous, adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mésentère, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès : 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Calcestruati, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo., 2 fr. 25; 1/2 kilo., 4 fr.; 1 kilo., 7 fr.; 2 kilo., 12 fr.; 6 kilo., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; RUSSON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, limited, 8, rue Castiglione, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 14 janvier.

Durand et Durand, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Maurice Ordonneau et Albin Valabrègue.

Dimanche 15 janvier.

Le Fiacre 117, comédie en 3 actes.

La Fée aux Roses, opéra-comique féerique en 3 actes et 10 tableaux, musique d'Halévy.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 16 Janvier 1888,

La Princesse des Canaries

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. Alfred Duru et Henri Chivot, musique de Charles Lecocq.

Distribution :

Général Pataquès, M. Molivier; général Bombardos, M. Delvoye; Padrilla, aubergiste, M. Drouville; Inigo, son cousin, M. Stéphane; Guzman, prince des Canaries, M^{lle} Filo d'Argile; sergent Cléophas, M. Davalis; un seigneur, M. Rivret; Papias, M^{lle} Doux; Inès, M^{lle} Carré; Catarina, M^{lle} Lelong; 1^{re} comédienne, M^{lle} Mesle; 2^e comédienne, M^{lle} Philippe; un paysan, M^{lle} Cazeaux; un garçon meunier, M. Valetti. — Seigneurs, dames, toréadors, paysans, bouquetières, gens du peuple, soldats, domestiques, cadets.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n^o 1, et rue du Temple, n^o 14.

A VENDRE
Sur saisie immobilière,
EN 2 LOTS,

En l'audience des Crieurs du Tribunal civil de Saumur,

UNE MAISON

Et ses dépendances,
2^e ET
UNE PIÈCE DE TERRE
situées commune de Brain-sur-Allonnes.

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi 11 février 1888, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un procès-verbal de saisie immobilière, du ministère de RABOUAN, huissier à Allonnes, en date du quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le quatorze du même mois, volume 43, numéros 4 et 5 :

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Jean Corno, cultivateur, demeurant rue du Port, commune de la Chapelle-sur-Loire;

Ayant pour avoué constitué M^e Henri Lecoq, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n^o 1,

Il sera sur et contre :

M. Jean-Louis Desessarts, sabotier, demeurant au bourg et commune de Brain-sur-Allonnes, tant en son nom personnel, qu'en sa qualité de tuteur naturel et légal de : 1^o Marie-Mathilde-Louise Desessarts; 2^o Jean-Louis Desessarts; 3^o Clémence-Clarisse Desessarts; 4^o Octave Desessarts; 5^o et Clotilde Desessarts, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec M^{me} Marie-Louise Girard, décédée à Brain, le six avril mil huit cent quatre-vingt-six.

Partie saisie;

Procédé le samedi onze février mil huit cent quatre-vingt-huit, heure de midi, à l'audience des Crieurs du Tribunal civil de Saumur, au palais de justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques, en deux lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés, saisis sur le sieur Desessarts, es qualités.

DÉSIGNATION
Commune de Brain-sur-Allonnes.

1^o Lot.

Une pièce de terre, sise près le bourg de la commune de Brain-sur-Allonnes, d'une contenance d'environ vingt-huit ares, comprise pour portion, sous le n^o 1454 bis de la section A du plan cadastral, joignant au nord Coulon, au levant le ruisseau, au couchant et au midi la route de Brain à Varennes, et exploitée par ledit Desessarts.

Sur la mise à prix de six cents francs, ci. 600 fr.

2^o Lot.

Une maison, située au bourg de la commune de Brain-sur-Allonnes, composée : au rez-de-chaussée de deux chambres et un corridor desservant l'escalier, deux chambres au premier étage et un cabinet, grenier au-dessus couvert en ardoises, une petite cour avec une écurie au midi, un petit jardin au nord de ladite maison, le tout contenant dans son ensemble environ sept ares vingt-huit centiares, et compris sous les numéros, pour portion, 1662, 1663 et 1665 de la section A du plan cadastral de ladite commune Brain-sur-Allonnes, et joignant au nord M^{me} Joussetin et M^{me} veuve Pardoux, au nord et au midi M^{me} veuve Chapin-Cailière, et au midi M. Garrault.

Ladite maison occupée par ledit sieur Desessarts, saisi.

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci. 800 fr.

Total des mises à prix, quatorze cents francs, ci. 1.400 fr.

Déclaration relative aux hypothèques légales.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-huit f^o, c^o. Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n^o 1;

2^o Et au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES
Aux enchères publiques,
Dépendant de la faillite du sieur Fontaine.

Le MERCREDI 18 JANVIER 1888, à une heure du soir, à Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n^o 55.

Il sera vendu :

Bois de lits, armoires, buffets, garde-robe, commodes, tables, chaises, pendules, glaces, linge, objets de literie, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides et autres objets.

Le même jour, à 4 heures du soir,

Il sera vendu :

Belles armoires à glace, bois de lits, tables de nuit en bois noir et acajou, ameublements de salon, canapé-lit, bureaux, coffre-fort, fauteuils, canapés, un harnais en cuir jaune, tableaux, volumes et autres articles.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

LA VILLA PLAISANCE

Située à 4 kilomètres de Saumur,

Le plus confortable et le plus grand Etablissement de la région, pour Noces, Banquets, Bals, etc.

Immense Jardin avec Tonnelles, Pelouses, Balançoires, Trappes, Jeux de Boules, Billard et autres jeux divers. Tir à la Carabine.

S'adresser à M. MÉNIER-GUÉRÉ, 20, rue de Lorraine, Saumur.

A LOUER PRÉSENTEMENT
UNE
Maison Bourgeoise

Avec magnifique vue sur la Loire,

Comprenant : salle à manger, cuisine, chambres à coucher, écurie, remise. Jardin très bien planté, d'une contenance d'environ 37 ares, avec sources et bassins. Le tout situé au Jagueneau, près Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, 28, rue Dacier.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

A VENDRE
Bouteilles Champenoises renforcées
Très bonnes conditions.

S'adresser à M. CH. JUDEAU, chef de caves à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Cours de Guitare, de Solfège
Leçons d'Espagnol

PAR
M. MIGUEL ARAN
30, rue Saint-Nicolas.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

M. V. COUË, photographe, rue d'Orléans, 50, Saumur, demande un **jeune homme** intelligent pour la photographie.

ON DEMANDE un garçon de course, 16, rue d'Orléans.

En cours de publication dans
LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LES TRÉMOR

Par CHARLES MÉROUVEL.

LA GOUTTE DE SANG

Par MAURICE DRACK.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amélot, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

L'ARMÉE TERRITORIALE
Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois. 7 fr.

Un an. 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

Saumur, Imp. P. GODET.

LE COLLÈGE DE SAUMUR
PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI
D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte
L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL
ANCIENNE MAISON COPIT
COCHET-CHAILLOUX
Successeur
20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES
10 0/0 de remise sur tous les articles.

TAPISSERIE, AMEUBLEMENT
Ancienne Maison VOISINE
CH. MÉGRIER, Succ^e
25, rue de la Tonnelle, 25, SAUMUR
M. MÉGRIER a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'il arrive de Paris avec un joli choix de Meubles Fantaisies pour Étrennes, tels que Bahut de Salon, Meubles Boule, Table à Thé, Jardinière, Table à Ouvrage et Étagère Marquetterie, Chaises nouveautés en vieux noyer, etc., etc.
A des prix très modérés.

LA SAUMUROISE
Assurance Mutuelle contre la Mortalité des Chevaux,
Etablie entre les communes de Saumur, Bagneux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levés.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. RICHARD, vétérinaire, 20, rue Saint-Jean, Saumur.

DENTS
SANS PALAIS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification — Prix modéré.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35
Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer
Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.
La plus économique des Lessives connues.
En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

CACAO VAN HOUTEN
pur et soluble en poudre.
Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.
Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.
Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (287)